

Conseil du Centre

82^e session, Genève, 25 octobre 2019

CC 82/7/b

POUR INFORMATION

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Comité sur les activités de formation pour les
employeurs**

**Rapport de la 37^e réunion du Comité sur les activités de formation pour les employeurs
– Genève, 24 octobre 2019**

Membres présents:

Harry Kyriazis (Vice-président employeur du Conseil du Centre)
Farooq Ahmed (membre du groupe des employeurs)
Adnan Abu Al Ragheb (membre du groupe des employeurs)
Hamidou Diop (membre du groupe des employeurs)
Penny Liu (membre du groupe des employeurs)
El-Mafhoud Megateli (membre du groupe des employeurs)

Akustina Morni (Secrétaire du groupe des employeurs)

Rafael Gijón von Klein (Directeur adjoint d'ACT/EMP-Genève)
Luis González de Aranda (Conseiller principal d'ACT/EMP-Genève)

Yanguo Liu (Directeur du Centre de Turin)
Andreas Klemmer (Directeur de la formation du Centre de Turin)

Jorge Illingworth (Secrétaire du Comité sur les activités de formation pour les employeurs)

Observateurs:

Mthunzi Mdwaba (porte-parole du groupe des employeurs et vice-président du Conseil d'administration du BIT)
Roberto Suarez-Santos, Secrétaire général de l'OIE
Barbara Maino (ACT/EMP-Turin)
Sandro Pettineo (ACT/EMP-Turin)
Paolo Salvai (ACT/EMP-Turin)
Jeanne Schmitt (ACT/EMP-Turin)

Conclusions du groupe des employeurs et rapport sur la discussion avec la Direction du Centre

1. La séance du matin était consacrée à la présentation par le Chef du programme, M. Illingworth, et son équipe des points suivants:
 - Rapport sur les activités de 2018
 - Offre de formation
 - Nouveaux produits
 - Résultats
 - Évaluation de l'impact de la formation dispensée par le Programme (2018-19)
 - Perspectives pour 2019-20
 - Points à soulever lors de la réunion avec la Direction du Centre
2. Au cours de la séance de l'après-midi, le porte-parole du groupe des employeurs a soumis sept points à l'examen de la Direction du Centre:

1) **Académies conjointes**

Le groupe a avancé la proposition de discuter de la possibilité de mettre en place des académies conjointes (pas plus d'une semaine) qui seraient dirigées par ACT/EMP-Turin, en coopération avec EPAP et EMLD, sur les compétences et la productivité. Les compétences et la productivité sont deux thèmes prioritaires pour le groupe des employeurs.

Conclusions/commentaires: Le Directeur de la formation, M. Klemmer, s'est félicité de la proposition d'une académie mixte et estime qu'il s'agit d'une bonne occasion de travailler avec EPAP et EMLD sur la productivité.

2) **Termes de référence conformément à l'IGDS**

Le groupe a proposé que, dans l'esprit du document IGDS 536, la Direction du Centre adopte un document similaire pour le Centre de Turin, définissant les termes de référence pour ACTRAV et ACT/EMP. Le groupe envisage l'adoption de ce document avant la session du Conseil d'administration du BIT de mars 2020. La Direction du Centre devrait amorcer le processus en présentant une première ébauche, qu'ACTRAV et ACT/EMP commenteraient.

Conclusions/commentaires: M. Klemmer a offert le soutien de son bureau dans cette tâche.

3) **Acceptation des corrections au manuel du cours sur les normes internationales du travail pour les juges, juristes et professeurs de droit**

En référence à ce manuel, le groupe a noté que le Département NORMES du BIT devait être impliqué afin de pouvoir discuter des modifications proposées. Le groupe a demandé à la Direction du Centre de faciliter la première réunion de travail technique avec NORMES, afin de mieux comprendre le contenu des remarques faites dans le manuel. Le groupe a suggéré que la réunion ait lieu au siège de Genève entre les experts juridiques (de l'OIE et d'ACT/EMP-Genève), NORMES et le porte-parole du groupe des employeurs.

Le Groupe a reconnu le bon travail accompli jusqu'à présent par le groupe sur l'assurance-qualité. Le système d'alerte précoce (qui avertit des prochains cours avec un certain marqueur sur les NIT, le dialogue social ou le tripartisme) mis en place par le Centre s'est avéré utile. C'est très important parce que cela contribue à améliorer la qualité et la pertinence des cours, ainsi que l'intégration des points de vue des employeurs. Cela renforce également la confiance interne entre les différentes parties

et assure une meilleure utilisation des ressources. Le groupe a encouragé des améliorations comme celle-ci.

Conclusions/commentaires: M. Klemmer a souligné qu'il pouvait faciliter la réunion de travail avec NORMES; il en parlera et prend cependant note de ce que la réunion échappera au contrôle du Centre.

4) **Changement des politiques de croissance zéro en matière de ressources humaines**

Le groupe a rappelé que la politique de croissance zéro au niveau des effectifs avait été adoptée afin de contenir les coûts et de réduire les frais généraux d'exploitation. Dans certains cas toutefois, elle a entravé la capacité du Centre d'organiser plus d'activités. Il est possible d'organiser davantage d'activités à distance, mais en ce qui concerne l'apprentissage présentiel, il est essentiel d'accroître les capacités afin de renforcer la pénétration du marché. Cette politique pourrait devoir être décentralisée car elle nécessite également du temps de gestion, de vente et de commercialisation. Le groupe a présenté une proposition visant à repenser les politiques restrictives existantes. Il a également suggéré à la Direction du Centre de surveiller les signaux provenant d'autres unités du Centre, qui pourraient faire les mêmes commentaires. Il doit y avoir des manières flexibles de revoir cette politique.

Conclusions/commentaires: Le Directeur du Centre, M. Liu, a déclaré qu'il fallait de mener des consultations sur cette question, et ce bien qu'elle soit déjà englobée dans le processus de pensée prospective, en tenant compte du nouvel environnement mondial pour la formation. Le Centre doit être encore plus innovant et prendre en considération l'évolution des besoins en formation. M. Klemmer a souligné qu'il y avait des contraintes de capacité et convenu que l'apprentissage à distance peut être étendu, tandis que les activités présentielles ont besoin de plus de ressources. Cette question doit être soulevée avec les membres du Conseil si l'on veut changer le cours des choses. Des consultations peuvent être menées sur ce sujet et la Direction du Centre peut fournir des scénarios sur l'augmentation des capacités ou le changement de modèle.

5) **Refonte du site web du Centre**

Le groupe a pris note de l'amélioration de l'esthétique et a souligné qu'en raison du service qu'ils fournissent aux mandants de l'OIT, les programmes des activités pour les travailleurs et les employeurs méritent une plus grande visibilité sur le nouveau site. Le groupe a proposé quelques améliorations et changements qui devraient être discutés avec les programmes techniques concernés. Le groupe a noté qu'il s'agit là d'un processus d'amélioration continue.

Conclusions/commentaires: M. Klemmer a déclaré que la refonte du site web était un exercice majeur, 90 pour cent des participants contactant le Centre par l'intermédiaire du site. Il fallait mettre à jour le contenu, car certains documents sont restés en sommeil et d'autres sont devenus obsolètes. Mme Hansong Liu a également suggéré de traduire le site en chinois afin de permettre aux entreprises chinoises d'accéder aux informations. M. Illingworth a souligné la nécessité de s'assurer que les activités pour les travailleurs et les employeurs soient reprises dans les thèmes, afin d'accroître la visibilité de ces programmes sur le site.

6) **Politique de report des fonds inutilisés d'une année à l'autre**

Afin que le Programme puisse mieux gérer l'allocation annuelle de fonds captifs en relation avec son plan de travail, le groupe a demandé que la Direction permette de procéder à des changements structurels, et que la part non dépensée de ces fonds puisse être reportée à la deuxième année de l'exercice biennal.

Conclusions/commentaires: M. Liu a déclaré que le report des montants inutilisés sera pris en considération, en fonction de la performance financière du Centre.

7) Répartition du solde de l'excédent de 2017 entre ACTRAV et ACT/EMP

Cette question n'est pas encore résolue à ce jour; il y a toujours un point en suspens. Quelle que soit l'importance du montant non alloué, une solution est indispensable.

Conclusions/commentaires: M. Klemmer a confirmé que ces fonds étaient disponibles et averti qu'une fois que l'excédent de 2018 aura été alloué, le montant augmentera considérablement.

En ce qui concerne les futurs cours, les membres du Comité ont suggéré les sujets suivants:

- Gestion des risques - une question transversale qui touche les entreprises (ressources humaines, investissements financiers, réglementation environnementale, risques politiques)
- Planification stratégique - puiser dans les réseaux de renseignement
- Évaluation de l'écart de compétences